Réseau de transport d'électricité

CURTE – Groupe de travail
Effacement au service du marché

CAM du 6 avril 2012

La décision prise en CAM du 15 décembre

Mettre en place une expérimentation d'effacement au service du marché en amont du temps réel

Les lignes guides sous jacentes :

- L'effacement ne doit pas à terme se limiter au mécanisme d'ajustement

  - Le débouché du mécanisme est structurellement faible, limité au rééquilibrage de dernière minute.
  - Permettre à l'effacement de faire du « peak shaving », Le mécanisme d'ajustement ayant juste pour vocation au rééquilibrage marginal du système en temps réel.

- Le besoin d'acquisition de connaissances pour les mécanismes de demain

  - Besoin de progresser sur le contrôle de réalisé et sur la contribution de l'effacement à la réduction du risque de défaillance (préparation du mécanisme de capacité)
  - Pour que toutes les parties prenantes se familiarisent à l'effacement, y compris sur le RPD, dans un cadre expérimental aux risques limités.

Les principes d'expérimentation proposés

- L'acteur d'effacement négocie globalement avec Le RE fournisseur un accord sur les conditions d'activation de l'effacement
  - Cet accord est générique et ne nécessite pas de confirmation pour chaque activation

- L'acteur d'effacement définit une ou plusieurs entités d'Effacement qui regroupent les points de comptage des clients effacés.

- Lorsque l'acteur d'effacement active un effacement, il envoie à RTE la chronique d'effacement par l'intermédiaire d'une NEB Effacement (NEB Ef)
  - L'énergie non-consommée par ses clients est transférée du RE du fournisseur vers le RE de L'acteur d'effacement qui peut la commercialiser

- RTE effectue le contrôle du réalisé.
  - l'acteur d'effacement responsable de la réalisation physique des NEB
  - à ce titre, l'effacement est corrigé a postériori pour correspondre à l'effacement réalisé

Des retours des acteurs en deux teintes : des éléments encourageants…

- Les acteurs favorables à l'ouverture de l'effacement au marché

- Le principe de l'accord du RE n'est pas remis en cause

- Une forte attente sur le contrôle du réalisé et un suivi précis des flux
  - Les énergies effacées contrôlées et proprement affectées par RTE limitent les vérifications redondantes des acteurs (progrès en simplicité et en économie globale)
  - Un travail sur la sécurisation des données est nécessaire pour l'effacement des clients profilés.

…et des interrogations

- Quel modèle économique pour l'effacement ?
  - Notamment poids économique du contrôle du réalisé

- Quelles chances d'aboutir, à quelle échéance ?
  - De nombreuses étapes à franchir avant de concrétiser l'expérimentation

Une proposition pour poursuivre

- Bâtir à court terme une description du mécanisme suffisamment aboutie pour permettre aux acteurs de se positionner par rapport à un projet concret
  - Un document d'un niveau de détail proche d'un jeu de règles d'expérimentation

- Consulter les acteurs à l'été pour sécuriser une mise en place à l'hiver après approbation par la CRE

Appel à contributions

- Autour des actions identifiées dans la feuille de route, notamment
  - Maitrise des flux (principes de constitution des entités d'effacement et reconstitution des flux)
  - Contrôle des données (données RTE, GRD, acteur d'effacement)
  - Exigences et principes de contrôle du réalisé
  - Transparence
  - L'articulation opérationnelle des acteurs (RTE, RE, acteurs d'effacement, GRD…)
  - …